

Annexe 4: émoluments de parcage ¹¹

Lieu	Paiement obligatoire	Émolument
Places de stationnement en surface au centre-ville	Lu-Sa 07h00 - 20h00	Fr. 2.20/h, indépendamment de la durée de parcage maximale
Exception par rapport aux places de stationnement en surface au centre-ville: place de la Gare	Lu-Di 07h00 - 22h00	Fr. 1.10/20'; Fr. 1.70/30'.
Places de stationnement en surface sur le reste du territoire communal	Lu-Sa 07h00 - 19h00	Fr. 1.70/h, places de parcage longue durée Fr. 1.10/h dès la 3 ^e heure
Places de stationnement et parkings concentrés au centre-ville (Parking des Musées)	Lu-Di 07h00 - 20h00 au tarif de jour; Lu-Di 20h00 - 07h00 au tarif de nuit. Durée de stationnement maximum: 48h	Tarif de jour: Fr. 1.70/h Tarif de nuit: Fr. 1.10/h
Places de stationnement et parkings concentrés sur le reste du territoire communal, sans affectation touristique (Parking de la Gurzelen, rue du Châtelet, Longue-Rue, Petit-Marais, Prés Wildermeth et secteurs a, b, c et d des Champs-de-Boujean selon carte à l'appendice 5).	Lu-Sa 07h00 - 19h00 Durée de stationnement maximum: 48 h	Fr. 1.70/h, places de parcage longue durée Fr. 1.10/h dès la 3 ^e heure
Places de stationnement et parkings concentrés sur le reste du territoire communal, avec affectation touristique (route de Neuchâtel, Krautkuchen, port SNLB, Pré Bösiger, autres aires éventuelles avec affectation touristique).	Lu-Di 07h00 - 19h00 Durée de stationnement maximum: 48 h	Pour les 2 premières heures: Fr. 1.70/h Fr. 1.10/h dès la 3 ^e heure

¹¹ Teneur selon arrêté du Conseil municipal du 21.01.2015